

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2022-5-8-4

**Séance du** jeudi 8 décembre 2022

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO  
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS  
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER  
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL  
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG  
HEMEDINGER Yves donne procuration à Martine DIETRICH  
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA  
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL  
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN  
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE  
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE  
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY

MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE  
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY  
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER  
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT  
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER  
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER  
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

**EXCUSES:**

FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au règlement intérieur du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-0-3 du 27 septembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-8-7 du 20 juin 2022 portant modification du règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8<sup>ème</sup> Commission du 2 décembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la réunion des Présidents des groupes d'élus du 7 décembre 2022,

COINSIDERANT

L'amendement « favoriser les débats » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » ;

L'amendement « permettre le travail des élus en Commission » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » ;

L'amendement « offrir de nouveaux espaces démocratiques » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « favoriser les débats » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »,  
4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Rejette à la majorité l'amendement « offrir de nouveaux espaces démocratiques » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »,  
4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Approuve à l'unanimité l'amendement « permettre le travail des élus en commission » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » complété comme suit : *(les rapports qui sont soumis à la Commission pour avis sont envoyés aux Conseillers d'Alsace préalablement à la réunion)* au plus tard trois jours ouvrés avant la réunion de la Commission. Toutefois des rapports pourront être examinés en Commission passé ce délai sous réserve d'un accord des Conseillers d'Alsace présents en Commission » ;

Adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'Assemblée relatives aux articles 26, 28, 40, 44, 45 et 46 ;

Adopte le règlement intérieur de l'Assemblée joint en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 voix contre :

KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur